**Syndicat CGT**

**CPAM de la Savoie**

5 avenue Jean Jaurès

73000 CHAMBERY

Monsieur REVEL

Directeur Général de la CNAM

Chambéry, le 27 février 2018,

Monsieur Revel,

A l’occasion de votre visite du siège de la CPAM de la Drôme à Valence ce jour, les élus CGT de la CPAM de la Savoie souhaitent vous alerter sur la dégradation constante des conditions de travail des salariés.

En effet, l’état de santé des agents d’accueil en fin de carrière (les plus âgés) de la CPAM de la Savoie devient préoccupant : 2 AVC sur le site de Jaurès en 2017 et 1 tumeur au cerveau en 2018, sans compter, depuis 10 ans 3 décès (une tumeur au cerveau, un cancer des intestins et un problème cardiaque) ainsi qu’un AVC concernant des agents en service.

Les embauches à minima en CDD de dernier recours, conduisent les agents à devoir continuellement former leurs collègues ce qui entraine une surcharge de travail ainsi que de la fatigue : sur le site de Chambéry, 2 congés maternité en juin seront remplacés par des CDD à former.

Le pôle solidarité doit déménager de Chambéry à Aix les Bains suite au constat de la CNAM souhaitant utiliser les locaux d’Aix les Bains qui ne sont plus occupés (départ du service médical fautes d’embauches également). Les agents concernés n’ont, à ce jour, reçu aucune garantie qu’il n’y aurait pas de mobilité forcée, ni obtenu aucune garantie de compensation financière en cas de mobilité imposée.

Les agents du pôle « prestations espèces » d’Albertville sont en souffrance : 7 départs sur 22 embauches en 2 ans, les agents sont fatigués de devoir former de nouveaux collègues continuellement. Le travail par processus (quel qu’il soit) est devenu fastidieux, répétitif et moins intéressant.

La direction impose oralement aux agents de devoir rester 3 ans sur leur poste actuel avant de postuler sur un nouveau poste ou une nouvelle caisse sans qu’aucun accord ni disposition de la convention collective ne prévoit cette obligation.

Le manque d’effectif sur l’ensemble des services a mené cette année la direction à refuser la reconduction du temps partiel dont bénéficiaient plusieurs salariés.

Ce manque de salariés se fait de plus en plus pesant et entraîne des retards de traitement des dossiers croissant ainsi que de l’agressivité des assurés envers les agents d’accueil.De plus une demande de poste de vigile n’a pas été acceptée par notre direction.

Ce manque de personnel se ressent particulièrement sur les accueils où les agents doivent désormais intervenir sur 2 centres (Chambéry / Aix et Albertville / Moutiers) pour tenter de pallier le manque d’effectif.Les CDD qui vont être embauchés en remplacement des agents en congés maternités, ne seront pas suffisamment qualifiés pour prendre les rendez-vous en bureau. De ce fait, ils resteront toute la journée debout.

La direction remet en cause l’usage de fermeture de la CPAM lors d’un pont pendant l’année alors que ce jour n’était pas offert par la direction mais pris sur le contingent de congés payés des agents ainsi que l’usage du service minimum défini service par service ; elle impose 50 % de présentéisme alors que les effectifs ne le permettent parfois pas et sans dénoncer cet usage.

En ce qui concerne la nouvelle PFS Employeurs, force est de constater qu’elle est sous dimensionnée, en terme d’effectif, depuis son ouverture. Pour le « bien-être » au travail, il serait urgent que les téléconseillers ne puissent prendre des appels que par demi-journée afin de consacrer une autre partie du temps à d’autres tâches comme cela se faisait lorsque la CPAM de Savoie possédait une PFS générale. (Assurés, employeurs)

Toutes ces difficultés, et bien d’autres,engendrent une souffrance au travail de nos salariés et la COG signée entre la CNAM et l’Etat cette année laisse présager une aggravation de nos conditions de travail pour les années à venir.

Comment l’Etat et ses représentants peuvent laisser envisager si peu de remplacement et aucune augmentation de salaire alors même que les frais de gestion de la Sécurité Sociale sont les plus bas de France, voire du monde ? 1,5 % du budget ! Pourquoi laissez-vous imposer une RMPP alors même que le personnel n’est pas fonctionnaire ?

Les représentants du personnel C.G.T. de la CPAM de Savoie souhaitent une réponse concrète à toutes ces questions afin d’améliorer le sort des salariés d’une part et obtenir une meilleure attractivité pour les nouveaux et futurs embauchés d’autre part.

Nous vous remercions de l’attention que vous voudrez bien porter à notre courrier et vous prions d’agréer, Monsieur Revel, nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat C.G.T. de la CPAM DE SAVOIE